



Section locale FO-DGFIP 62

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41
@ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

FO : Le syndicat qui reste un syndicat

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Section locale FO-DGFIP du Pas-de-Calais

Mme / M¹ NOM DE FAMILLE : _____

NOM D'USAGE : _____ N° DGFIP : _____

PRÉNOM : _____ Date de naissance : _____

Au 1^{er} janvier : Grade : _____ Échelon : ____ Indice : ____ Temps partiel² : ____ %

Service d'affectation : _____

Adresse administrative : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone prof : _____ Téléphone personnel : _____

déclare vouloir adhérer au syndicat FORCE OUVRIÈRE DGFIP 62 pour l'année 2023 et règle ma cotisation annuelle de la manière suivante :

- par prélèvement bancaire (joindre un RIB) au(x) date(s) suivante(s) :
- par virement [IBAN : FR76 1027 8026 0800 0234 0450 180 - BIC : CMCIFR2A] en indiquant ADHESION2023 suivi de ton NOM dans le libellé du motif du virement
- par chèque bancaire

Pour un paiement en plusieurs fois merci de privilégier le prélèvement plutôt que le chèque.

DATE :

Signature :

**Rejoindre et adhérer à FO DGFIP,
syndicat LIBRE et INDÉPENDANT,
c'est déjà agir !**



N'OUBLIEZ PAS !

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant, ainsi une cotisation de 120€ ne coûte réellement que 40€, soit moins de 3,50€ /mois.

¹ Rayer la mention inutile

² En cas de temps partiel, la cotisation est proratisée ainsi : quotité 90%=32/35e de la cotisation - quotité 80 % = 6/7e de la cotisation - quotité 70/60/50%=70/60/50% de la cotisation